



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 juin 2018, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1806-1095**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour ci-dessous présenté soit adopté en ajoutant en *Affaires diverses* le point « Nomination d'un représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

- 7.1.1 Appui à la Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 323 – Attribution de contrat – Fourniture de gaz propane
  - 7.2.2 Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d’une participation financière 2018
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appels d’offres n°s 324 et 326 – Constitution d’un répertoire des taux de location de machineries lourdes, d’équipements et de main-d’œuvre 2018-2019 – Constitution d’un répertoire des prix relatif à la fourniture de terre et de gravier 2018-2019
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1 Autorisation d’appel d’offres – Acquisition d’un véhicule d’urgence – Secteur Est des Îles – Approbation des critères d’évaluation
  - 7.5.2 Adoption du protocole local d’intervention d’urgence en situation de sauvetage d’urgence en milieu isolé
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Création du comité sur la problématique des eaux usées des résidences isolées
- 7.7 Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1 Nomination au comité d’investissement et comité d’investissement commun
  - 7.7.2 Mandat à l’Institut du Nouveau Monde – Accompagnement en matière de participation citoyenne
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
  - 7.10.1 Dépôt du projet de règlement n° CM-2018-04 décrétant une dépense relative à l’acquisition d’un véhicule d’intervention d’urgence pour le secteur de l’Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
  - 7.10.2 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2018-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d’asphaltage sur le chemin de l’Étang-des-Caps



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

du village de L'Île-du-Havre-Aubert, faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime, et un emprunt de 548 730 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

- 7.10.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur de l'Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
8. Affaires diverses
- 8.1 Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de l'AFOGÎM
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1806-1096

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1806-1097

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 25 avril au 23 mai 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 736 480,12 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

CM1806-1098

#### Appui à la Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souscrit aux objectifs de la Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le droit à une saine alimentation fait l'objet d'une vaste mobilisation en cours partout à travers la province;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Déclaration pour le droit à une saine alimentation déposée par l'organisme Cuisine collective des Îles-de-la-Madeleine à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime confirme son appui à la Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec.

### FINANCES

CM1806-1099

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 323 – Attribution de contrat – Fourniture de gaz propane

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 323, sur invitation, lancé par la Municipalité le 24 avril dernier concernant la fourniture de gaz propane pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités, soit Propane des Îles et Conrad Miousse et fils, ont tous deux déposé une offre conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le responsable de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

il est résolu à l'unanimité des membres présents

de retenir l'offre déposée par l'entreprise Conrad Miousse et fils au prix de 1,047 \$ du litre.

CM1806-1100

### **Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d'une participation financière 2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 39 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2018.

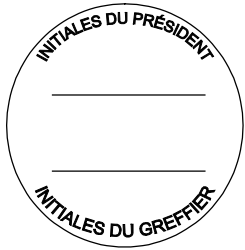
### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

CM1806-1101

### **Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n<sup>os</sup> 324 et 326 – Constitution d'un répertoire des taux de location de machineries lourdes, d'équipements et de main-d'œuvre 2018-2019 – Constitution d'un répertoire des prix relatif à la fourniture de terre et de gravier 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai dernier, la Direction des services techniques et des réseaux publics a publié deux appels d'offres dans le but de constituer un répertoire des taux de location de machineries lourdes, d'équipements et de main-d'œuvre spécialisée et un répertoire des prix pour la fourniture de terre et de gravier pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont avisés que ces répertoires seront valides jusqu'au 31 mai 2019 et constitueront une base de prix, en fonction des disponibilités du moment, pour les projets municipaux qui seront réalisés en cours d'année;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de retenir les soumissions reçues dans le cadre de ces deux appels d'offres aux fins de la création de ces répertoires des taux de location de machineries lourdes, d'équipements et de main-d'œuvre et des prix pour la fourniture de terre et de gravier pour l'année 2018-2019.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CM1806-1102

#### **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un véhicule d'urgence – Secteur Est des Îles – Approbation des critères d'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime doit procéder au remplacement du véhicule d'intervention d'urgence utilisé aux fins du service de sécurité incendie dans le secteur de l'Est des Îles;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique à l'effet d'autoriser le lancement d'un appel d'offres en vue de se porter acquéreur d'un nouveau véhicule de service;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

- a) la somme des prix ventilés de toutes les catégories « Sous-total », compte pour un nombre de points équivalent (1 \$ = 1 point);
- b) chaque année modèle du véhicule, antécédente à 2017, équivaut à 6 500 points;
- c) chaque journée calendrier du délai de livraison auquel le soumissionnaire s'engage à livrer le véhicule sur la formule officielle de soumission, équivaut à 100 points.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

La soumission conforme obtenant le résultat le plus bas de la somme des points (A + B + C) sera considérée comme étant la plus basse.

**CM1806-1103**

### **Adoption du protocole local d'intervention d'urgence en situation de sauvetage d'urgence en milieu isolé**

CONSIDÉRANT QU' une aide financière de 169 573 \$ a été consentie à la Communauté maritime en vertu du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les sommes accordées permettront l'achat de matériel et d'équipements ainsi que la réalisation de projets spéciaux favorisant la mise en œuvre du protocole d'intervention d'urgence, et ce, dans le but d'accroître la rapidité et l'efficacité des interventions d'urgence en milieu isolé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le protocole d'intervention pour les sauvetages en milieu isolé tel qu'il a été déposé par le Service sécurité incendie en date du 30 mai dernier;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**CM1806-1104**

### **Création du comité sur la problématique des eaux usées des résidences isolées**

CONSIDÉRANT QUE le travail rigoureux d'inventaire réalisé en 2015 et 2016 a démontré que 30 % des résidences isolées de l'archipel rejettent leurs eaux usées, non adéquatement traitées, dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la problématique des eaux usées des résidences isolées constitue un enjeu majeur en regard de l'environnement, de la salubrité publique et de l'équité entre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime entend résoudre cette problématique dans un esprit de collaboration avec ses citoyens;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'un comité de travail composé du personnel technique de la Municipalité, d'élus et de citoyens permettrait de dégager des orientations qui contribueraient à l'avancement de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont manifesté leur intérêt à participer aux travaux de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le comité sur la problématique des eaux usées des résidences isolées soit formé des personnes suivantes :

### Citoyens

M. François Turbide  
M. Romuald Cormier  
M. Mario Pichette  
M. Jacky Poirier  
Mme Céline Lafrance

### Élus

Mme Suzie Leblanc  
M. Jean Philippe Déraspe

### Personnel technique

Mme Caroline Richard  
M. Serge Bourgeois

### Organisme-conseil

Un représentant du comité ZIP

## **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1806-1105

### **Nomination au comité d'investissement et comité d'investissement commun**

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la conformité des investissements remboursables (FLI/FLS) et des contributions non remboursables à sa Politique de soutien aux entreprises, le conseil de la Communauté maritime a mis en place un comité d'investissement (CI) et un comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion des fonds locaux d'investissement (FLI/LSL) stipule que le comité d'investissement commun doit être composé de





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

huit personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a la responsabilité d'effectuer la nomination des représentants lorsqu'il y a vacance de poste;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Dominik Arseneau à titre de membre du (CI/CIC);

CONSIDÉRANT QUE le candidat proposé ne démontre aucun conflit d'intérêts potentiel;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Politique, le représentant de la FTQ a donné son accord quant au choix du nouvel administrateur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime procède à la nomination de monsieur Marc Déraspe à titre de membre du comité d'investissement et du comité d'investissement commun. Son mandat prendra effet à l'adoption de la présente, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

que le conseil remercie monsieur Dominik Arseneau pour son implication active au sein de ces comités durant les dernières années.

CM1806-1106

### Mandat à l'Institut du Nouveau Monde – Accompagnement en matière de participation citoyenne

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir son mode de gouvernance et de favoriser la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la décision du conseil de procéder à la création de cinq commissions consultatives présidées par les élus et sur lesquelles siègeront des citoyens;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien définir le mandat, la composition, le mode de fonctionnement ainsi que le processus de sélection des participants;

CONSIDÉRANT le besoin en accompagnement professionnel et l'expertise reconnue de l'Institut du Nouveau Monde;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par l'Institut du Nouveau Monde répond aux besoins identifiés par la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre de service  
déposé par l'Institut du Nouveau Monde, au prix forfaitaire de 20 720 \$,  
relativement à un mandat d'accompagnement professionnel pour la mise  
en place des commissions consultatives;

qu'il autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer tous documents  
à cet effet.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1806-1107

**Avis de motion – Règlement décrétant une dépense relative  
à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur  
de l'Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans et  
imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à  
l'adoption d'un règlement décrétant une dépense relative à l'acquisition d'un  
véhicule d'intervention d'urgence pour le secteur de l'Est et un emprunt de  
188 982 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de  
rembourser cet emprunt.

CM1806-1108

**Dépôt du projet de règlement n° CM-2018-04 décrétant une dépense  
relative à l'acquisition d'un véhicule d'intervention d'urgence pour le  
secteur de l'Est et un emprunt de 188 982 \$ remboursable en dix ans  
et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à l'acquisition d'un  
véhicule d'intervention d'urgence destiné au  
secteur Est des Îles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un  
emprunt pour financer ces travaux;

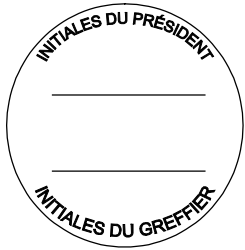
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel  
règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et  
est déposé en cours de séance conformément à la  
loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne  
acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2018-04 séance tenante.



No. de résolution  
ou annotation

**CM1806-1109**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

**Dépôt du registre – Règlement n° CM-2018-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur le chemin de l'Étang-des-Caps du village de L'Île-du-Havre-Aubert, faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime, et un emprunt de 548 730 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 28 mai 2018 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à la majorité des voix

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2018-03 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**CM1806-1110**

**Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de l'AFOGÎM**

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) tiendra son assemblée générale annuelle le 15 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'y désigner un représentant de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nomme le coordonnateur forêt et géomatique, Benoit Boudreau, pour agir comme représentant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Dépôt du registre – Règlement d'emprunt relatif à l'asphaltage – Pourquoi dans ce cas précis, le règlement est adopté par la Communauté maritime
- ❖ Dépôt des soumissions – Création de répertoires de prix

**CM1806-1111**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 35.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier